



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) PORTANT SUR LA CRÉATION D'UN PARC SOLAIRE AU SOL SUR UN ANCIEN SITE D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI) AU LIEU-DIT « LES FOURS À CHAUX » SUR LA COMMUNE DE FONTENAY-LE-PESNEL (14278)

Par arrêté du 6 juillet 2022, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique préalable à la la décision portant sur la demande de permis de construire déposée par la société « URBA 296 », concernant un projet de parc solaire au sol édifié au lieu-dit « Les Fours à Chaux » à FONTENAY-LE-PESNEL, pour une production prévisionnelle annuelle d'énergie de 5,4 Gwh.

Ce projet s'inscrit dans un objectif de développement des énergies renouvelables et de requalification d'un ancien site d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI). L'opération occupera ainsi une emprise de 4,7 ha, strictement incluse dans la zone de l'ancien dépôt de matériaux et prévoit 591 tables portant chacune 18 modules photovoltaïques avec une hauteur minimale sous panneau de 1,2 m pour un ensemble de surface de zone photovoltaïque projetée au sol de 25 700 m², soit 10 638 modules.

Le président du Tribunal administratif de Caen a désigné Madame Sophie MARIE, Professeur des écoles à la retraite, en date du 23 mai 2022 en qualité de commissaire enquêteur chargée de procéder à la diligence de cette enquête publique préalable.

Cette enquête publique se déroulera du mercredi 17 août à 14h00 au lundi 19 septembre 2022 inclus à 16h30. La mairie de FONTENAY-LE-PESNEL est le siège de cette enquête.

A compter de la date d'ouverture de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet et consigner dans les registres (physique ou dématérialisé) d'enquête ses observations éventuelles et propositions aux lieux, jours et heures habituels d'ouverture au public suivants :

Lieu	jours	horaire
Mairie de FONTENAY-LE-PESNEL 2, Place de la Mairie 14 250 Adresse Web : http://www.fontenaylepesnel.fr Téléphone : 02 31 80 81 52 Adresse mail : mairiefontenaylepesnel@wanadoo.fr	Lundi	de 14h30 à 18h30
	Mardi	uniquement sur rendez-vous
	Mercredi	de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
	Vendredi	de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

– par voie électronique sur le site de la société « PREAMBULES » sous le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/4115>
– sur un poste informatique à l'adresse, jours et horaires suivants :

DDTM du Calvados 10, boulevard général Vanier 14 000 CAEN	– du lundi au jeudi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h30 – le vendredi : de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
--	--

– par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, Madame Sophie MARIE, au plus tard le **lundi 19 septembre 2022 inclus à 16h30**, le cachet de la poste faisant foi, au siège de la mairie de FONTENAY-LE-PESNEL - 2, Place de la Mairie 14 250.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr> en suivant la rubrique ci-dessous :

[Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours](#)

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, Monsieur Julien PICART – Directeur du développement des centrales au sol, demeurant : URBA 296, 75 Allée Wilhelm Roentgen – 34 961 MONTPELLIER Cedex 2 – Téléphone : +33 4 67 64 46 44 – Courriel : picart.julien@urbasolar.com

Madame Sophie MARIE, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations, aux jours et heures ci-dessous :

Lieu	Jours et horaires de permanences
Mairie de FONTENAY-LE-PESNEL	Mercredi 17 août 2022 de 14h00 à 17h00 (ouverture de l'enquête)
	Lundi 29 août 2022 de 16h00 à 18h00
	Vendredi 9 septembre 2022 de 10h30 à 12h30
	Lundi 19 septembre 2022 de 14h30 à 16h30 (clôture de l'enquête)

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dès leur disponibilité, à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près de la mairie de FONTENAY-LE-PESNEL, pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport, avis et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeables gratuitement par le public sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr/conclusions-consultation-du-public-r1358.html> et sur le site de la société " PREAMBULES " sous le lien du registre dématérialisé indiqué ci-avant.

Conformément aux dispositions du code de l'Urbanisme, Monsieur le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur la demande du permis de construire de l'opération de construction d'une centrale solaire au sol au lieu-dit « Les Fours à Chaux » à FONTENAY-LE-PESNEL, objet de cette demande.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022 INCLUS